

LETTRE
D'UN DOMINICAIN
DE LA MARTINIQUE
A UN DE SES SUPERIEURS
EN FRANCE;

*Contenant le récit de la persécution que le
Pere de Lavalette Jésuite , a excitée aux
Missionnaires de cet Ordre , pour avoir
refusé de livrer leur église aux Anglois ,
comme il leur avoit livré celle de la Pa-
roisse qu'il desservoit.*

L E T T R E
D'UN DOMINICAIN
DE LA MARTINIQUE
A UN DE SES SUPERIEURS
E N F R A N C E ;

Comme on se voit de la perfection que le
Pere de l'Ordre de Saint-Dominique, a excité dans
les Religieuses de cet Ordre, pour avoir
travaillé de leur leur esprit aux études,
comme il leur avoit livré celle de la Pa-
roisse qu'il devoit.

AVERTISSEMENT

Important & nécessaire.

J'AVOIS sur mon Bureau depuis plusieurs jours une copie de la Lettre contenant le récit de la conduite si différente tenue par les Dominicains & par les Jésuites de la Martinique, au sujet de l'ordre qu'ils avoient reçu du Général des Anglois, de laisser leurs églises libres à certaines heures, pour que ses troupes pussent y faire les exercices de leur Religion : j'hésitois de donner cette Lettre au Public, ne voyant pas une nécessité marquée d'ajouter au portrait des Jésuites, déjà si bien connus en France, un nouveau trait si scandaleux & si affligeant pour la piété ; lorsque je lus dans les Gazettes d'Utrecht & d'Amsterdam du 11 Juin dernier les articles suivans :

Utrecht. » Le Général Monckton ayant
 » ordonné que l'on célébreroit un jour de
 » jeûne & de prières en actions de grâces
 » de la reddition de cette Isle, les Jésuites,
 » saisis d'un esprit de vertige qui les force à
 » se détruire eux-mêmes, ont refusé ce jour-
 » là l'entrée de leurs églises aux Officiers &
 » aux Soldats : en conséquence, ces églises
 » & les Couvents qui en dépendent ont été
 » convertis dès le lendemain en Cazernes
 » pour les Troupes, & tous les biens, meu-
 » bles ou immeubles, des Révérends ont été
 » confisqués. »

Amsterdam. » Le 28 Février on a rendu,

A ij

MANIOC.org

Bibliothèque municipale de Bordeaux

» par ordre du Général Monkton , dans toutes les églises de la Martinique de solennelles actions de grâces à Dieu pour la reddition de cette Isle. Les Jésuites y ayant refusé l'entrée de leurs églises aux Troupes Angloises , même aux Officiers , on a procédé militairement contre ces Religieux. On a saisi leurs biens ; leurs Eglises & leurs Couvents ont été convertis en logemens de gens de guerre , & l'on y a mis des Troupes pour vivre à discrétion. »

Sur la tournure de ces articles , qui ne croiroit que les Dominicains , ainsi que tous les autres Missionnaires , ont lâchement livrés leurs Temples à la profanation , malgré les loix de l'Eglise qui le leur défendoient ; & que les Jésuites seuls ont eu le courage de s'exposer , plutôt que de les enfreindre , à la perte de tous leurs biens , de leurs établissemens , de leur vie même , en un mot , à toute la fureur de schismatiques , vainqueurs & irrités par un refus qui leur paroît injurieux ?

J'avoue qu'instruit des faits comme je l'étois , j'ai été saisi d'indignation à la vue d'une pareille impudence : car je ne pense pas que personne révoque en doute que ces articles n'aient été fournis par les RR. Peres ; eux seuls avoient intérêt à un mensonge si grossier. *L'esprit de vertige* dont il y est dit qu'ils sont saisis & qu'il les force à se détruire eux-mêmes , est un voile sous lequel ils ont crû se cacher : mais il est trop transparent pour empêcher de les reconnoître. Qui sçait même s'ils n'ont pas espéré que cette petite injure qu'ils se disoient , seroit récompensée par l'avantage de faire naître l'idée , dans lesprit

AVERTISSEMENT. v

au moins de leurs imbéciles dévots, d'affimiler toutes les causes qui les font détruire en France, à celle pour laquelle ils osoient dire qu'ils s'étoient fait dépouiller de tout à la Martinique ?

On devroit, ce semble, être fait à voir les Jésuites en imposer au Public sans pudeur, tenter de lui faire prendre le change sur les faits les plus notoires, répandre de vive voix & par écrit les faussetés & les calomnies les plus révoltantes, nier sans façon les vérités les plus universellement connues, soutenir avec un front d'airain les mensonges les plus juridiquement détruits. La nouvelle édition de l'impertinente fable de Bourfontaine est un chef-d'œuvre en ce genre, après lequel il n'est plus rien qui doive étonner. Mais parce qu'on ne doit plus être étonné, s'enfuit-il qu'on puisse n'être pas indigné ? L'homme fait pour la vérité, se sent toujours offensé en proportion de ce qui se fait pour l'induire en erreur.

C'est donc dans les Jésuites une politique non-seulement criminelle, mais, ce semble, bien mal entendue, que celle de déguiser tous les événemens qui les concernent, ceux mêmes qui se passent sous les yeux de nations entières ; de travestir en œuvres vertueuses ou même heroïques, leurs forfaits les plus énormes ; & en crimes d'Etat ou de Religion, les plus belles actions de ceux qui leur déplaisent. Peuvent-ils se dissimuler que la fourberie sera bientôt après découverte, & ne servira qu'à les rendre plus odieux ? Mais le système qu'ils se sont fait, c'est que trompant les simples par leurs mensonges, tandis qu'ils s'efforcent de gagner les grands par leurs

vj **AVERTISSEMENT.**

basseffes ; si ceux-ci viennent à les connoître, & à vouloir les abandonner ou même les punir, ils pourront les contenir par la crainte du soulèvement des peuples qu'ils ont séduits & qu'ils paroissent pouvoir remuer à leur gré.

Puis donc qu'ils persistent dans un plan si dangereux, il est nécessaire, aujourd'hui plus que jamais, de ne pas se laisser de les suivre afin de les démasquer. Voilà ce qui nous détermine à publier la relation de ce qui vient de se passer à la Martinique, où l'on verra qu'ils ont foulé aux pieds ce qu'ils devoient à Dieu, à la Religion, à l'Eglise, à leur ministere & aux ames qui leur sont confiées, dans l'occasion même où ils ont l'effronterie de s'attribuer une fidélité invincible à tous ces devoirs, & de faire entendre qu'ils ont été violés par d'autres Religieux qui au contraire ont tout sacrifié pour les observer.

La Gazette de France, du vingt-cinq Juin, a vengé ces derniers en rapportant la *bonne verité* que nous avoient tant : mais par un ménagement peu mérité, elle ne dit mot de la prévarication des Jésuites. M. de la Touche, qui commandoit les Troupes Françoises dans cette Isle, qui y étoit encore lorsque l'affaire concernant les églises s'y est passée, & qui réside actuellement à Paris, ayant reçu une Lettre d'une personne qui, frappée de la maniere si différente dont cette affaire étoit rapportée dans les Gazettes de Hollande & dans celle de France, le prioit de lui marquer à quoi il falloit s'en tenir, lui a fait cette réponse, qui m'a été communiquée :

AVERTISSEMENT. (vi)

» Vous avez raison, Monsieur, de trou-
» ver de la contradiction entre les articles
» des Gazettes de Hollande, & celui de la
» Gazette de France du 25 Juin, au sujet de
» l'ordre donné à la Martinique par le Géné-
» ral Anglois, de laisser les églises libres à
» certaines heures, pour que les Troupes An-
» gloises pussent y faire les exercices de leur
» Religion. Comme j'étois encore sur les
» lieux, lorsque cette affaire s'est passée, je
» puis vous assurer que tout ce qui est rap-
» porté dans la Gazette de France du 25
» Juin, du refus persévérant qu'a fait le Su-
» périeur des Dominicains de céder leur
» église du Mouillage, & des suites de ce
» refus, est exactement vrai. Voilà, Mon-
» sieur, tout ce que je puis vous dire pour
» satisfaire votre curiosité. Je suis, &c.
» LE VASSOR DE LA TOUCHE. A
» Paris ce 27 Juin 1762.

On voit que M. de la Touche a cru devoir se conformer à la Gazette de France, en ne parlant pas expressément de la conduite qu'ont tenue les Jésuites : mais il en dit assez en convenant que cette Gazette est en *contradiction* avec celles d'Hollande. Car, comme celles-ci ne parlent que de la (prétendue) résistance des Jésuites, & celle-là de la résistance des Dominicains ; & que l'un & l'autre pourroit être également vrai : on ne peut trouver de la *contradiction* entre ces Gazettes, qu'autant qu'on les entend en ce sens, que celles d'Hollande, en ne parlant que des Jésuites, font nécessairement conclure que les Dominicains ont obéi : & que celle de France, en ne parlant que des Dominicains, fait pareillement juger que les

viii **AVERTISSEMENT.**

Jésuites se sont soumis à l'ordre du Général Anglois. Donc, M. de la Touche, en convenant qu'on a raison de trouver de la contradiction entre les articles de ces Gazettes, & en assurant que c'est celle de France qui dit vrai, atteste clairement que les Jésuites ont prévariqué en admettant dans l'Eglise un culte & des assemblées schismatiques.

Mais si quelqu'un pouvoit encore avoir des doutes sur ce fait, il n'auroit qu'à s'adresser à M. de la Touche lui-même pour en être éclairci. Nous sçavons qu'il a raconté cette affaire sans détour à tous ceux qui ont voulu l'apprendre de sa bouche. Sa réputation est trop bien établie pour craindre qu'il se fasse jamais aucune peine de rendre témoignage à la vérité.

LETTRE



LETTRE
D'UN DOMINICAIN
DE LA MARTINIQUE
A UN DE SES SUPERIEURS
EN FRANCE;

*Contenant le récit de la persécution que le
Pere de Lavalette Jésuite, a excitée aux
Missionnaires de cet Ordre, pour avoir
refusé de livrer leur église aux Anglois,
comme il leur avoit livré celle de la Pa-
roisse qu'il desservoit.*

Du Fort S. Pierre le 5 Avril 1762.

MON RÉVÉREND PERE,



ES nouvelles publiques vous
ont sans doute appris la cata-
strophe qui est arrivée à la Mar-
tinique. Attaquée le 7 Janvier
par les Anglois avec un armement
considérable & très supérieur à
nos forces ; ils s'en sont rendus maîtres en

peu de tems ; malgré la volonté où l'on étoit de se bien défendre. Je n'entrerai pas dans le détail d'une affaire qui n'est point de mon ressort ; mais je dois vous rendre compte d'un événement qui nous concerne, c'est la vexation qu'un Jésuite nous a attirée. L'animosité de ces Peres contre notre Ordre se manifeste dans toutes les occasions : celui-ci avoit encore un autre motif ; il a voulu se venger de ce que, par une conduite bien différente de la sienne, nous avons rendu trop sensible aux yeux des Peuples la prévarication scandaleuse qu'il venoit de commettre.

Nous étions encore dans toute la vivacité de la douleur naturelle à tout cœur François qui se voit forcé de passer sous d'autres Loix que celles de son aimable Maître, lorsqu'on vint nous donner de nouvelles allarmes : on nous annonça que nos vainqueurs prétendoient faire les exercices de leur Religion dans l'Eglise Paroissiale du Fort Saint Pierre, desservie par les Peres Jésuites. Après avoir réfléchi sur les articles de la Capitulation, nous osâmes espérer que nous ne verrions pas un scandale si dangereux dans un País où la Foi n'est rien moins qu'affermie dans le cœur de la plûpart de ses Habitans : mais nous scûmes bientôt que nous nous étions trop flattés. Le Samedi 27 Février, vers les trois heures après-midi, le R. P. Charles-François, Supérieur Général des Missions des Capucins, nous rendit visite, & nous apprit la résolution des Anglois. Cet excellent Religieux en étoit si consterné, qu'il pouvoit à peine s'énoncer. Ranimé par les réflexions que nous lui communiquâmes ; il alla, en nous quittant, instruire M. de la Touche, notre Général, de ce qui se passoit. Son zèle le transf-

porta ensuite chez M. de Monkton, Commandant des Anglois : il lui fit les plus fortes représentations sur les suites qu'auroit le projet qu'il méditoit, en mettant tous les Missionnaires dans la nécessité indispensable de lui résister. Le bon Pere jugeoit des dispositions de tous les autres par les siennes ; il se trompoit.

Nous fûmes presque aussitôt informés, que les Jésuites étoient convenus sans peine de déranger le Service dès le Dimanche suivant, 28 Février ; en sorte que leur dernière Messe, qui ne se disoit qu'après onze heures, seroit finie à dix ; afin que les Anglois pussent s'assembler aussitôt dans la même église : Que de même ces Peres commenceroient leurs Vêpres à deux heures après-midi, pour laisser aux schismatiques le tems de chanter le même Office. Pénétrés jusqu'au fond du cœur, nous résolûmes de mettre tout en œuvre pour empêcher que la Maison de Dieu fût profanée par cet indigne mélange. Le lendemain, dès le grand matin, le R. Pere Faget, notre Supérieur général, alla conjurer M. de la Touche d'employer tout son crédit pour prévenir ce malheur. Cet Officier lui répondit qu'il venoit trop tard, que tout étoit arrangé du consentement réciproque des Parties.

De retour au Couvent, notre Supérieur écrivit au P. Charles-François, qui s'étoit retiré au Fort Royal, lieu de sa demeure, pour l'inviter à venir se joindre à nous dans les instances que nous étions déterminés de faire auprès de M. Monkton. Ce Capucin répondit qu'il ne pouvoit plus empêcher la profanation de l'Eglise du Fort-Royal ; que malgré lui le Marguillier en avoit livré les clefs aux Anglois ; que pour lui, il s'étoit retiré dans sa pe-

tite Chapelle domestique, pour faire le Service de la Paroisse, jusqu'à ce que de meilleurs tems permissent de purifier & de rebénir l'église.

Les Jésuites trouvent dans le systême du Probabilisme la solution à toutes les difficultés : ils n'eurent d'autre embarras que d'anticiper les heures de leur Office. Le Dimanche, avant & après-midi, ces Peres & les Ministres Anglicans assemblerent tour à tour ceux de leur Secte dans la même église. Cependant quelques Fidèles assez éclairés pour sentir l'irrégularité de cette conduite, se plaignirent hautement de ce que les Jésuites avoient ainsi livré une église qui ne leur appartient point.

Quant à nous, gémissant en secret d'un si grand désordre, après avoir fait d'inutiles efforts pour le prévenir, nous avions au moins un sujet de consolation. Les Anglois n'étant pas ici en assez grand nombre pour avoir besoin de deux églises, dès qu'ils avoient choisi celle de la Paroisse de Saint Pierre, il y avoit lieu de croire qu'ils laisseroient la nôtre intacte. Ils ne pensoient pas, en effet, à s'y assembler : mais les Jésuites honteux de se voir condamnés par tous les bons Catholiques, crurent que pour paroître innocens aux yeux des hommes, ils devoient travailler à rendre coupables aux yeux de Dieu tous les autres Missionnaires, en les forçant à être complices de leur crime. Dans cette vûe, ils firent demander au Général Anglois, pour récompense de leur prompt obéissance à ses volontés, qu'afin de faire cesser les reproches que cette obéissance même leur avoit attirés de la part des Catholiques, il ordonnât que ceux de sa Nation s'assembleroient pour le Service divin, partie dans l'Eglise des Dominicains, & partie dans celle de la Paroisse de S. Pierre. Assurés que leur demande étoit accor-

dée, le trop fameux Pere de Lavalette, Supérieur Général des Missions des Jésuites, & Desservant de la Paroisse du Fort Saint Pierre (a), essaya de nous disposer à donner dans le piège, & de nous prouver que nous ne devons pas faire plus de résistance que lui aux ordres que nous recevrons. Il écrivit à notre Pere Supérieur en ces termes :

» Mon Révérend Pere, j'ai été forcé, pour
 » éviter un plus grand malheur, de consentir
 » que nos vainqueurs fissent les exercices de
 » leur Religion dans notre Eglise de S. Pierre.
 » C'est l'usage dans quelques Métropoles du
 » Royaume, comme à Strasbourg, & dans
 » plusieurs autres Eglises, comme Landau,
 » Colmar, &c. J'avois offert au Général An-
 » glois une maison grande, il n'en a pas voulu.

(a) On sera peut-être étonné de trouver ici le Pere de Lavalette, jouissant encore au mois d'Avril dernier de toutes ses Places & Dignités à la Martinique, après que les Jésuites ont répandu de vive voix & par écrit dans toute la France, il y a près de deux ans, que le Pere Général, irrité contre lui de ce qu'il avoit fait le commerce à son insçu ou même contre ses défenses, l'avoit rappelé en Europe pour le punir, & l'avoit remplacé par un Sujet plus religieux. Que ceux qui ont eu la simplicité de croire ces comptes, apprennent à connoître les Jésuites. Le P. de Lavalette est un homme précieux à la Société, & surtout au Général, dont il contribue à remplir les coffres peut-être plus qu'aucun autre Jésuite, ce qui est la vraie fin des Missions de ces Peres. Malgré le scandale, il sera donc maintenu en place le plus long-tems qu'il sera possible. Dans le dernier voyage qu'il fit à Paris, mandé par ordre du Roi, une personne alla le voir à la Maison Professe un Vendredi au soir; il le trouva mangeant un Poulet, quoiqu'en très-bonne santé. Le Jésuite qui conduisoit ce Laïc, lui dit : » Le P. Général a écrit pour nous
 » recommander d'avoir grand soin du P. de Lavalette ;
 » c'est un homme que nous devrions nourrir avec de l'or
 » potable; il porte plus lui seul au P. Général, que six
 » Missions.

» Je connois l'autorité du Vainqueur : on pour-
 » roit vous demander la vôtre ; & on me l'a assuré
 » ce matin , que les Cazernes de la Rafinerie
 » occupées , on vous la demandera. Voulez-
 » vous , mon R. P. que nous nous trouvions
 » chez M. de la Touche notre Général pour
 » conférer avec lui , & aller ensemble chez M.
 » de Monkton ? Votre heure demain sera la
 » mienne. J'ai l'honneur d'être avec respect ,
 » mon R. P. votre dévoué serviteur LAVALETTE
 » Jésuite. Ce 4 Mars 1762. «

Cette Lettre ne nous permit plus de douter de la manœuvre du Jésuite. Le R. P. Faget lui fit sur le champ la réponse suivante.

» Mon Révérend Pere, si , comme il con-
 » venoit dans une cause commune , vous euf-
 » siez daigné nous appeller , *re adhuc integra* ,
 » (avant que d'avoir livré votre église) nous
 » nous serions portés avec zèle à l'union que
 » vous me proposez ; & peut-être qu'agissant
 » ainsi de concert dans un esprit de religion
 » & de paix , le Seigneur eût béni & donné le
 » succès à nos démarches. Mais vous avez
 » cru devoir tout faire de votre chef ; nous
 » n'en avons même rien sçu qu'après coup &
 » par la voix publique. Maintenant que tout
 » est consommé de votre part , & chez vous
 » & ailleurs , il ne nous reste qu'à en gémir
 » devant Dieu. Pour juger du grand sujet que
 » nous en avons , & que vous en avez encore
 » plus vous-même , daignez , M. R. P. vous
 » rappeler ce que rapporte l'Histoire (a) de la
 » conduite que S. Ambroise se crut obligé de
 » tenir dans un cas tout semblable à celui où
 » nous nous trouvons vous & nous.

(a) Fleury , tom. 4. liv. 18. n. 41.

» Pour ce qui nous concerne, nous atten-
 » dons avec patience, en nous confiant au se-
 » cours d'en haut, ce qu'il plaira à Dieu de
 » permettre. J'ai l'honneur d'être avec respect,
 » Votre très-humble & très-obéissant serviteur,
 » *Fr. FAGET.* Ce 5 Mars 1762.

La fermeté des dispositions que nous crûmes devoir montrer dans cette réponse, n'empêcha pas les bons Peres de poursuivre l'exécution d'un projet où ils pensoient n'avoir qu'à gagner. Si nous avions la foiblesse de succomber aux menaces du vainqueur, ils se croyoient justifiés devant le Public. Si nous demeurions fidèles à notre devoir, nous pouvions être écrasés, chassés de l'Isle : & ils étoient délivrés de rivaux odieux, de témoins importuns de leur commerce illicite.

Des avis certains nous apprirent bientôt que l'orage étoit déjà sur nos têtes. En effet, le 12 Mars, sur les huit heures du soir, un Officier vint de la part de M. Monckton, signifier au R. P. Faget, qu'il eût à disposer toutes choses, pour que les Anglois pussent s'assembler, le Dimanche suivant, dans notre église comme dans celle de S. Pierre, & aux mêmes heures. Le P. Supérieur lui répondit avec autant de fermeté que de modestie, que nous ne pouvions obéir à cet ordre. Il exposa les raisons de notre refus à cet Officier, le supplia de les rapporter à son Général, & de le disposer par ses bons offices à recevoir favorablement les représentations par écrit, que nous aurions l'honneur de lui faire dès le lendemain, Samedi.

Le P. Faget jetta à la hâte ces représentations sur le papier, & nous assembla pour en entendre la lecture. Quoique faites avec tant de précipitation, elles nous parurent présenter nos

moyens avec assez d'énergie ; nous les adoptâmes, & nous les soufcrivîmes. Je vais les transcrire ici, vous en jugerez :

*A Son Excellence
Monseigneur de Monckton,
Gouverneur de l'Isle de la Martinique.*

MONSEIGNEUR,

» Les Religieux de l'Ordre de Saint Domi-
 » nique, uniquement occupés des fonctions de
 » leur ministère, ne s'attendoient pas à rece-
 » voir de la part de Votre Excellence des or-
 » dres auxquels la Foi de l'Eglise Romaine,
 » ni par conséquent leur conscience, ne leur
 » permettroient pas d'obéir. Lorsqu'il en fut
 » signifié de semblables aux Peres Jésuites, la
 » réclamation des bons Catholiques fut si écla-
 » tante, qu'elle fit espérer que vous ne vou-
 » driez plus les affliger si sensiblement. Il est
 » vrai que les Jésuites se soumirent à ces or-
 » dres ; mais cette soumission est si évidemment
 » contraire aux maximes de l'Eglise, que nous
 » n'avons pû la regarder que comme l'effet de
 » la surprise ; & nous ne doutions point que
 » ces Peres revenus à eux-mêmes, ne répa-
 » rassent leur faute par le repentir le plus amer
 » & le plus authentique. Dans cette attente,
 » nous nous sommes bornés à gémir devant le
 » Seigneur d'un scandale auquel nous n'avions
 » aucune part. Mais puisqu'on veut aujourd-
 » d'hui nous forcer de faire à la Religion que
 » nous professons, le même outrage que les
 » Jésuites lui ont fait, il ne nous est plus per-
 » mis de demeurer dans le silence ; nous ne
 » pouvons nous dispenser de faire à VOTRE

» EXCELLENCE les plus fortes & les plus res-
» pectueuses remontrances.

» Vous n'ignorez pas, MONSEIGNEUR,
» que c'est un Dogme fondamental de la Foi
» Romaine, de ne communiquer avec aucune
» Secte séparée de l'Eglise, dans les choses de
» la Religion. Ce dogme est si notoire, que
» les ennemis de notre Communion ne ces-
» sent de nous le reprocher, & de faire à leurs
» Sectes, de la tolérance universelle qu'elles
» enseignent, un titre de préférence pour tout
» Gouvernement sage & tout Etat policé. Ils
» n'auroient garde de se faire un pareil mé-
» rite, s'ils étoient aussi conséquens dans leurs
» principes, que nous le sommes dans les nô-
» tres. Saint Ambroise, la gloire de l'Episco-
» pat, un des Peres de l'Eglise, & des té-
» moins de la tradition de sa Doctrina, se
» trouva dans un cas qui (en écartant, comme
» nous le faisons très-volontiers, tout ce que
» la comparaison pourroit d'ailleurs avoir d'o-
» dieux) étoit parfaitement semblable à celui
» où Votre Excellence veut nous mettre. L'un
» & l'autre doit donc être décidé sur les mê-
» mes maximes : or cet Evêque également
» respectable par sa piété & par ses grandes
» lumières, se crut obligé de s'exposer à per-
» dre son repos & même sa vie, plutôt que
» d'acquiescer à ce qu'on exigeoit de lui. Il est
» donc incontestable que nous ne pourrions
» obéir aux ordres que vous nous avez fait
» notifier, sans trahir notre croyance & notre
» Religion.

» Mais nous n'aurions besoin, MONSEI-
» GNEUR, que de la Capitulation que vous
» avez bien voulu vous engager de faire obser-
» ver religieusement, pour montrer qu'on ne

» peut exiger que nous prêtions notre église
 » aux Anglois pour les exercices de leur culte.
 » L'article XIV. qui fut accordé sans aucune
 » restriction, porte que les Habitans de la Mar-
 » tinique auront toute liberté pour exercer pu-
 » bliquement leur Religion; que les Prêtres,
 » les Religieux & les Religieuses seront main-
 » tenus dans leurs fonctions, dans leurs prati-
 » ques, dans la jouissance de leurs exemptions,
 » prérogatives & privilèges respectifs. Or,
 » vouloir que nos églises servent au culte sui-
 » vant le Rite Anglican, c'est vouloir nous
 » mettre dans l'impuissance d'y faire le Service
 » suivant le nôtre; puisque ce seroit les rendre
 » profanes; c'est donc vouloir nous ôter l'exer-
 » cice libre & public de notre Religion. L'in-
 » humation d'une personne morte dans une
 » Communion étrangère à la nôtre, suffit, sui-
 » vant nos Loix les plus formelles, pour ren-
 » dre nos églises profanes: combien plus les
 » exercices de toute Secte qui s'est séparée de
 » l'Eglise Romaine.

» Quand même une raison si invincible ne
 » s'opposeroit pas à ce qu'on veut exiger de
 » nous; l'arrangement qu'on nous propose fe-
 » roit inconciliable avec la liberté dans laquelle
 » on s'est engagé de nous maintenir pour les
 » exercices de notre Religion. Le Saint jour
 » de Dimanche, depuis cinq heures du matin
 » jusqu'à midi, il n'est presque pas de momens
 » qui ne soient occupés ou pour le Service di-
 » vin, ou par les fonctions du Ministère, in-
 » compatibles avec un Service étranger. Si
 » nous anticipions notablement les heures du
 » Service, les Habitans qui demeurent loin de
 » l'église, ceux qui sont aux extrêmes de la
 » Paroisse, n'auroient pas le tems de s'y ren-

» dre , & seroient privés du culte principal de
 » leur Religion. Notre troupeau , outre les
 » blancs , renferme un nombre infiniment plus
 » considérable de Nègres & d'autres Esclaves.
 » Comme ceux-ci ne sçauroient entendre les
 » Instructions nécessaires aux premiers , ni en
 » profiter ; on est obligé de faire double Inf-
 » truction & double Service ; ce qui occupe
 » l'église tout le matin. On ne pourroit donc
 » nous forcer de la céder une partie de ce
 » tems , sans enfreindre à tous égards l'article
 » XIV. de la Capitulation. L'article XII. ne
 » s'oppose pas moins à ce qu'on nous fasse
 » cette violence pour l'église du Mouillage
 » en particulier.

» Par cet article , il est accordé que tous les
 » Habitans sans exception , & par conséquent
 » les Religieux , seront maintenus dans la pro-
 » priété & jouissance de leurs biens. Nous
 » avons fait bâtir cette église , de nos deniers ,
 » nous l'entretiens à nos frais ; personne ne
 » peut nous en contester la propriété ; on ne
 » peut donc nous en ôter la pleine jouissance ,
 » aux termes de l'article VII. de la Capitula-
 » tion.

» Cette raison n'a lieu que pour cette égli-
 » se : celles que nous avons établies aupara-
 » vant , démontrent qu'on doit laisser toutes
 » les autres de l'Isle à l'usage des seuls Catho-
 » liques.

» Les exemples d'Allemagne qu'on nous op-
 » pose , ne sçauroient détruire des maximes si
 » certaines : ils prouvent seulement qu'il y a
 » des abus : mais la regle réclame toujours con-
 » tre l'abus. L'Eglise ne résiste point à la force :
 » elle tolère ce qu'elle ne peut empêcher :
 » mais elle proteste toujours par l'enseignement

» constant de la même Doctrine. Elle cède à
 » la nécessité ; mais la nécessité ne décide point
 » en ce qui est de la conscience. Comment donc
 » peut-on se faire de cette nécessité une raison
 » probable pour se croire permis ce que les
 » Loix de notre Communion proscrivent si
 » clairement ? Après tout , que ceux qui re-
 » gardent la *probabilité* comme une règle sûre ,
 » agissent en conséquence ; ils sont à plaindre :
 » Pour nous , qui avons appris du Sauveur ,
 » que c'est , non la *probabilité* , mais la *vérité*
 » seule qui nous délivre , nous nous croyons
 » obligés de suivre celle-ci au péril de tout , &
 » d'éviter non-seulement le mal , & ce qu'elle
 » nous représente ici comme un grand mal ;
 » mais encore , selon le précepte de l'Apôtre ,
 » tout ce qui pourroit avoir la moindre appa-
 » rence du mal.

» Telles sont , MONSEIGNEUR , les raisons
 » de conscience qui nous empêchent de nous
 » rendre aux ordres que vous nous avez fait
 » signifier. Nous osons nous flatter que vous
 » les examinerez avec cet esprit d'équité qui
 » vous est propre , & qui vous fera voir que
 » toutes les Loix militent ici en notre faveur.
 » S'il arrivoit , ce qu'à Dieu ne plaise , que nos
 » très-humbles représentations ne fissent pas sur
 » vous l'impression que nous désirons , & que
 » vous crussiez pouvoir persister à exiger l'exé-
 » cution de vos ordres ; nous ne devons point
 » vous dissimuler , que nous nous croirons
 » obligés de nous y opposer avec toute la vi-
 » gueur & tout le zèle possible. Mais nos ar-
 » mes , MONSEIGNEUR , ne feront jamais que
 » les larmes & les prières. Nous ne cesserons
 » de les adresser à Dieu , & de lui demander
 » qu'il répande sur vous avec abondance , sa

» lumière , sa protection , son secours , ainsi
 » que sur Sa Majesté Britannique , à laquelle
 » il a plû à la Providence de nous assujettir.
 » Nous avons l'honneur d'être avec un pro-
 » fond respect ,

De Votre Excellence ,

MONSEIGNEUR ,

Les très-humbles & très-obéissans
 serviteurs , Frere Faget , Préfet
 Apostolique , Supérieur des Mis-
 sions des Freres Prêcheurs , La-
 plane , Curé , D. Perès , De-
 vèze , Maulo , Savoye , Reli-
 gieux de l'Ordre des Frères
 Prêcheurs.

Les Peres Faget & Laplane eurent l'honneur
 de presenter ces Remontrances le même jour ,
 samedi 13 Mars , dès dix heures du matin , à M.
 Monckton. Il les lut en leur présence , en parut
 satisfait , & déclara néanmoins qu'il entendoit
 que l'église fût livrée. Trois heures après , le
 même Officier qui , la veille , nous avoit fait
 cette annonce , vint encore nous signifier , que
 le lendemain , Dimanche , nous eussions à nous
 arranger de maniere qu'à onze heures précises
 notre église fût libre pour les Anglois. Après
 avoir résumé toutes les raisons qui venoient
 d'être détaillées par écrit , nous déclarâmes de
 nouveau , que notre conscience ne nous per-
 mettoit pas d'obéir à de pareils ordres. Il alla
 en rendre compte à son Général , qui crut devoir
 encore envoyer un Soldat à sept heures du
 soir , pour nous enjoindre de ne pas manquer
 de nous conformer à ses intentions.

Des injonctions si souvent réitérées nous firent comprendre tous les dangers qui nous menaçoient. Aussitôt après la collation, notre Supérieur assembla sa Communauté. Comme tous les Religieux étoient instruits des faits, la proposition fut bientôt faite. La matiere mise en délibération, il fut conclu à l'unanimité,

1°. Que le lendemain, Dimanche, la première Messe se diroit à cinq heures, suivant l'usage; qu'à six heures on en diroit une seconde, après laquelle la Communauté se trouveroit assemblée pour porter en procession le saint Sacrement à la Chapelle des Religieuses Hospitalières, chez lesquelles on feroit tout de suite un second voyage, pour y transporter les vases sacrés & tous les Ornaments d'Eglise.

2°. Qu'aussitôt que cette triste cérémonie seroit faite, toutes les portes de notre église seroient exactement fermées, & les clefs remises au Réverend Pere Supérieur, qui étoit prié de ne point les livrer à quelque fâcheux événement que son refus pût nous exposer.

3°. Que l'on célébreroit la Grand'Messe dans la Chapelle des Dames Hospitalières, où l'on feroit aussi tout le Service en la maniere accoutumée.

Cette résolution fut exécutée dans tous ses points: mais avec quelle douleur & quelle consternation! Vous pouvez vous représenter ce spectacle lugubre avec plus de vivacité que je ne sçaurois vous l'exprimer. Il me suffira de vous dire que tous les assistans, en assez grand nombre, fondoient en larmes, & que la psalmodie étoit entrecoupée par les sanglots.

L'église fermée, chaque Religieux se retira en silence dans sa cellule, attendant en paix ce qui arriveroit. A dix heures & trois quarts,

l'Officier qui étoit déjà venu deux fois , se présente , va droit à la chambre de notre Supérieur , & lui demande les clefs de l'église. » Vous donner les clefs , répondit le P. Faget , ce seroit vous livrer l'église : & j'ai déjà eu l'honneur de vous dire que ma conscience ne me le permettoit pas. Si vous avez de la peine à me donner ces clefs , réplique l'Officier , dites-moi seulement où elles sont , & je les prendrai. Je vous livrerois l'entrée de l'Eglise , reprend le Supérieur , en vous montrant seulement les clefs , tout comme en vous les donnant. Je ne puis donc faire ni l'un ni l'autre sans me rendre également coupable. » L'Officier étonné de cette fermeté , se retire. Un second paroît : mais il ne réussit pas mieux. Le premier revient à la charge , use de menaces , & fait craindre les traitemens les plus rigoureux. » Nos biens & nos vies sont entre vos mains , répond l'intrépide Supérieur ; vous pouvez en disposer comme il vous plaira : mais pour les clefs de l'église , soyez assuré que je ne vous les livrerai point. » Les Officiers déconcertés vont rendre ces réponses à leur Général , qui à la tête de ses Troupes étoit à la porte de l'église , en attendant l'ouverture. Une multitude de Catholiques qui s'intéressoient à l'événement , s'y étoient aussi assemblés. M. Monckton instruit du refus absolu des clefs , donne ordre qu'on aille chercher des haches & des massues. Il est obéi ; on se dispose à enfoncer : mais celui qui commande aux vents & à la mer , arrête les bras déjà levés. Celui qui tient en sa main le cœur des Rois , tourne à l'instant celui de ce Général , & lui fait donner ordre à ses Soldats de se retirer , avant qu'ils aient frappé le premier coup. Les Fidèles ad-

mirent un prodige si subit & si éclatant ; pleins de joye & de consolation , ils louent & benissent le Pere des miséricordes de ce qu'il a préservé son Temple de la profanation dont il étoit menacé. On accourt à la chambre du digne Supérieur pour lui apprendre la merveille. Il en rend graces au Tout-puissant , & il écrit ensuite à M. Monckton la Lettre suivante.

» MONSEIGNEUR, Quoique le Mémoire que
 » nous avons eu l'honneur de présenter à votre
 » Excellence , ait justifié d'avance la conduite
 » que nous venons de tenir , le respect qui vous
 » est dû exige que nous vous en rendions un
 » compte plus particulier. Donner ou indiquer
 » les clefs de notre église , comme on me le
 » demandoit , c'eût été livrer l'Eglise même :
 » ce que Dieu nous défendoit dans l'occasion
 » présente. Nous ne pouvions donc faire
 » d'autre réponse que celle de saint Ambroise
 » dans un cas semblable : Qu'on prenne nos
 » biens , qu'on nous ôte même la vie ; on nous
 » trouvera toujours disposés à rendre à Cesar
 » ce qui appartient à Cesar. Mais l'église appar-
 » tient à Dieu ; il nous en a confié la garde :
 » nous devons la conserver pure. Le reproche
 » que l'on nous a fait de l'avoir fermée , n'étoit
 » donc point fondé. Dieu nous en ayant établi
 » les dépositaires , instruits qu'on vouloit s'en
 » emparer pour un usage qui , selon nos Loix
 » connues , en est une profanation , nous ne
 » pouvions moins faire que ce que l'on fait
 » pour tout autre dépôt , qui est de le fermer
 » pour le conserver autant qu'il est possible.
 » Cette précaution nous a donc été dictée par
 » un devoir sacré & indispensable. Nous ne
 » vous l'avons point dissimulé , *Monseigneur* ;
 » daignez vous rappeler que nous vous avons

» au contraire déclaré positivement, que telles
 » étoient les dispositions que Dieu nous met-
 » toit dans le cœur, & que nous ne manque-
 » rions pas de les exécuter.

» Nous avons eu l'honneur de représenter
 » à *Votre Excellence*, qu'aux termes précis de
 » la Capitulation, n'y ayant que les munitions
 » & autres effets appartenans au Roi Très-
 » Chrétien, qui dûssent être livrés aux Anglois,
 » & les Particuliers devant être maintenus dans
 » la possession de tous leurs biens, on ne pou-
 » voit s'emparer d'une église dont la propriété
 » nous appartient à tous les titres. Nous pour-
 » rions la détruire sans blesser la Justice ni les
 » droits de personne : la force pourroit s'y op-
 » poser, mais non pas les Loix. Comment donc
 » pourroit-on nous faire un crime de l'avoir
 » simplement fermée ; dans un cas surtout où
 » nous avons cru que Dieu l'exigeoit de nous ?

» Mais après cette démarche, qui est le seul
 » genre de résistance que les Loix Canoniques
 » nous permettent, & qui constate suffisam-
 » ment que n'ayant rien négligé de ce qui étoit
 » en notre pouvoir, nous ne cédon qu'à la
 » force : nous nous renfermerons désormais
 » très-étroitement dans le silence, les gémisse-
 » mens & la priere.

» Nous vous supplions d'être bien persuadé
 » que tout cet éclat, forcé de notre part, ne
 » prend absolument rien sur la soumission que
 » nous devons à votre Excellence, comme
 » nous représentant Sa Majesté Britannique.
 » Saint Paul nous en fait un devoir sacré :
 » nous serons aussi fidèles à l'accomplir dans
 » toute l'étendue de son objet légitime, qu'at-
 » tentifs à le prêcher aux peuples dont le soin
 » spirituel nous est commis. J'ai l'honneur d'être

» avec un profond respect, &c. FR. FAGET.

La réponse à cette Lettre fut une Garnison de 200 Grenadiers qui vint à deux heures & demie s'établir dans notre Couvent. Elle voulut bien nous laisser libres la Bibliotheque, la chambre du Pere Supérieur & celle d'un autre Religieux pour l'aider. Il fallut déménager promptement le reste de la Maison, & y former le logement de ces deux cens hommes. Les habitans touchés de notre situation s'empreserent à l'envi de nous recevoir chez eux : nous eûmes la consolation d'éprouver l'accomplissement de cette promesse de Jesus-Christ : *Quiconque abandonnera pour moi sa maison en recevra le centuple.* Le lundi matin, 15 Mars, on signifia au Pere Supérieur, que M. Monckton prétendoit qu'il donnât sa table à dix Officiers de la Garnison. Loin de paroître affligé de cet ordre, le Pere Faget en témoigna de la joie à ces Messieurs ; il s'est donné tous les soins possibles pour les bien traiter, & y a toujours mis l'affaïonnement de l'accueil, des soins & de l'honnêteté la plus attentive. Il crut néanmoins devoir r'écrire le mardi 16 Mars au Général. Sa Lettre étoit conçue en ces termes :

» MONSEIGNEUR, J'eus l'honneur de vous
 » écrire Dimanche dernier, pour vous rendre
 » compte de ce qui venoit de se passer, &
 » vous exposer les motifs de notre conduite.
 » J'ose prendre encore la même liberté, pour
 » vous témoigner la peine extrême que nous
 » ressentons de nous être trouvés dans l'obli-
 » gation de vous désobéir. Notre douleur est
 » d'autant plus vive, que nous désirons sin-
 » cerement de vous satisfaire en tout ce qui
 » dépend de nous. Mais si tout Chrétien doit
 » regarder comme impossible tout ce qui ne

» s'accorde pas avec les lumieres de sa con-
 » science , combien plus ce principe doit-il être
 » inviolable pour des Prêtres & des Religieux ?
 » Vous avez trop de pénétration & de droiture ,
 » *Monseigneur* , pour ne pas voir que mettre
 » une différence entre donner les clefs d'une
 » église , & livrer l'église même , c'est une
 » subtilité puérile. Sans vouloir faire de
 » comparaison odieuse , nous serions tombés
 » dans le cas de ceux qui , dans les premiers
 » siècles du Christianisme , furent regardés
 » avec horreur , parce qu'ils avoient livré des
 » choses qui appartenoient spécialement au
 » culte divin. Le devoir de les soustraire fut
 » regardé comme si important , que ceux qui
 » perdirent la vie plutôt que de le violer , ont
 » toujours été honorés comme Martyrs. Le
 » principe , au fonds , est commun à toutes les
 » Sectes ; je suis sûr que vous l'adoptez. Nous
 » ne sommes donc divisés que dans les consé-
 » quences qui en dérivent : mais pourriez-vous
 » nous blâmer de suivre celles que nous dicte
 » notre croyance ? J'ose vous le répéter ,
 » *Monseigneur* , nous sommes si convaincus de
 » la nécessité de nous y conformer , qu'on
 » nous immolera avec la victime que nous
 » avons l'honneur d'offrir sur nos Autels ,
 » plutôt que de nous en faire départir.

» Mais en tout ce qui ne blessera point notre
 » conscience , je vous répète avec plaisir , que
 » vous trouverez en nous la soumission la plus
 » entiere à vos ordres & à ceux de Sa Majesté
 » Britannique. Dès que Dieu a permis que
 » nous soyons devenus ses Sujets par droit de
 » conquête ; nous nous regardons comme tels ,
 » même par principe de religion : & il n'y a
 » que ceux qui le sont ainsi , qui soient vérita-

» blement fidèles à leurs Souverains. Plus donc
 » nous ferons fermes à rendre à Dieu ce qui est
 » à Dieu, en lui conservant son temple, plus
 » vous devez compter sur notre exactitude à
 » rendre à César ce qui est à César, & sur
 » notre zèle à prêcher ce devoir aux peuples
 » que nous avons à instruire.

» Vous avez jugé à propos de nous envoyer
 » une Société assez nombreuse; nous la recevons
 » non-seulement avec soumission, mais avec
 » quelque joie, comme une occasion heureuse
 » qui nous donnera le moyen de vous prouver
 » la sincérité des sentimens que nous venons
 » d'exprimer. Mais nous espérons que rendu
 » à vous-même, n'écoutant plus que cette
 » clémence & cette grandeur d'ame que vous
 » avez déjà fait éclater dans cette Ile, vous
 » révoquerez enfin des ordres qui, tant qu'ils
 » subsisteroient, nous rendroient coupables ou
 » à vos yeux ou à ceux de Dieu. Touché de
 » l'état violent où nous sommes, vous ferez
 » céder la gloire du Conquérant à celle que le
 » Saint-Esprit met bien au-dessus, lorsqu'il dit,
 » *que celui qui triomphe de lui-même, est plus*
 » *grand que celui qui prend des Villes.* J'ai l'hon-
 » neur d'être avec un profond respect, &c.

PERMETTEZ, mon Révérend Pere, que j'in-
 terrompe ici la suite des événemens, pour vous
 faire part des effets qu'ils ont produits: ils vous
 donneront lieu de bénir le Dieu de toute conso-
 lation, de nous avoir donné une fermeté aussi
 nécessaire qu'elle étoit périlleuse.

La curiosité avoit conduit un nombre assez
 considérable de Catholiques aux deux premières
 assemblées que les Anglois avoient tenues à
 l'église de Saint Pierre les deux premiers Di-
 manches du Carême, 28 Février & 7 Mars.

avant qu'on ne les eût fait pënser à nous forcer
 de leur livrer aussi la nôtre. Ces Catholiques
 avoient vû de sang-froid ce Temple profané
 par le culte schismatique des ennemis du Dogme
 essentiel de la présence réelle du Corps de
 Jesus-Christ dans le Sacrement de nos Autels.
 Le dirai-je ? plusieurs avoient poussé le mépris
 pour les Loix de l'Eglise, jusqu'à louer &
 prendre la défense de ces assemblées, jusqu'à se
 moquer de ceux qui en paroissoient affligés.
 Les Negres, ces hommes à peine raisonnables,
 voyant les Catholiques & les Anglicans faire
 leurs Services tour à tour dans le même temple,
 confondoient déjà les deux Sectes, les deux
 croyances, les deux cultes, & ne voyoient
 presque d'autre différence entre la Messe & la
 Prêche, que celle du langage. L'ignorance &
 l'abrutissement de ceux-ci, l'indifférence de
 ceux-là pour la Religion & le salut, les avoient
 préparés au naufrage dans la foi; le scandale,
 s'il n'eût été arrêté, alloit achever de les y pré-
 cipiter. La force qu'il a plu à Dieu de nous
 donner, a ouvert les yeux & intéressé tout le
 monde. Chacun a voulu sçavoir quels motifs
 assez puissans pouvoient nous obliger à tenir
 une conduite qui nous exposoit aux plus grands
 dangers. Les ignorans se sont instruits; les tolé-
 rans ont senti la nécessité indispensable de de-
 meurer dans l'unité. Tous sont revenus de leur
 égarement, tous se sont affermis dans la foi.
 La journée du 14 Mars a été regardée comme
 la plus consolante qu'ait eu la Martinique, &
 notre réclamation comme la Mission la plus
 efficace qui y ait été faite. Gloire en soit rendue
 à celui qui seul peut se servir des instrumens
 les plus foibles pour confondre ce que le monde
 a de plus fort.

Mais falloit-il que l'œuvre du Tout-puissant fût encore ici traversée par un Jésuite, & par un Jésuite Supérieur Général de leurs Missions ! Ce nouveau scandale a été un terrible contre-poids à notre joye. Le Pere de Lavalette, au lieu de réparer sa faute par un repentir public, & en applaudissant à notre conduite, n'a pensé au contraire qu'à faire retomber sur nous le blâme qu'il méritoit, la honte & le mépris dont il se voyoit chargé. Il a prétendu que nous avions excédé en fermant notre Eglise, & refusant d'en donner les clefs ; que nous devions nous borner à des prieres & des représentations ; qu'en allant plus loin, nous avions tenté Dieu en nous exposant au péril, sans qu'aucune Loi nous y obligéât. Pour appuyer cette charitable décision, il fit l'extrait d'un passage de Saint Ambroise, dont il eut soin de faire répandre nombre de copies, qui furent bientôt entre les mains des Anglois comme des François. Ainsi il n'a pas tenu à lui que les premiers n'ayent sévi plus rigoureusement contre nous, en leur persuadant que, suivant les maximes même de l'Eglise Romaine, nous avions poussé la résistance trop loin. M. l'Abbé Rogier fut le premier qui nous apporta une copie de ce passage : je vais le transcrire afin que vous puissiez juger de la capacité du Pere de Lavalette dans l'intelligence des Peres de l'Eglise. (a) » J'ai répondu » que je ne pouvois pas abandonner volontai- » rement mon Eglise (1). Que si [l'Em-

(a) Respondi, deserendæ Ecclesiæ mihi voluntatem subesse non posse (1) paratum me esse, si ille faceret quod solet esse regiæ potestatis, ego subirem quod Sacerdotis esse consuevit. Quid ergo turbamini ? Volens nunquam vos deseram, coactus repugnare non novi ; dolere potero, potero flere, potero gemere. Adversus arma, milites, Gothos quoque, lacrimæ meæ arma sunt ; Talia

» pereur J'agissoit en Souvêrain, je souffrirois
 » en Evêque. Pourquoi donc êtes-vous trou-
 » blés ? Je ne vous abandonnerai jamais volon-
 » tairement ; mais je ne sçai point résister à la
 » violence. Je pourrai m'affliger , je pourrai
 » pleurer & gémir : mes armes sont les pleurs ,
 » contre les armes , contre les Soldats , contre
 » les Goths. Telles sont les défenses d'un
 » Evêque : je ne dois ni ne puis faire d'autre
 » résistance. (2) »

Vous observerez d'abord , mon R. P. que ce texte est tiré d'un Sermon que S. Ambroise fit en 386 , peu de jours après que l'Empereur lui eût ordonné de choisir des Juges , comme Auxence , ou Mercurin , (que les Ariens reconnoissoient pour Evêque de Milan) avoit choisi les siens ; & de comparoître à son Confistoire afin que leur cause y fût jugée : lui déclarant que s'il ne vouloit s'y trouver , il eût à se retirer où il voudroit , c'est-à-dire , à céder à Auxence le Siège de Milan. Le Saint avoit même été informé qu'un nommé Euthimius avoit caché un chariot dans une maison proche de l'Eglise , pour être plus à portée de l'enlever & de l'emmener en exil. Son Peuple instruit qu'il étoit menacé de perdre son Evêque , le gardoit avec soin , & même avec inquiétude. C'est dans cette circonstance que ce Sermon fut prêché. Il ne s'y agit donc pas de l'enlèvement d'une Basilique que l'on voulût donner aux Ariens pour s'assembler , comme il s'en agissoit l'année précédente. C'étoit l'Eglise , le Siège même de Milan , qu'on vouloit ôter à S. Ambroise pour le donner à Auxence. Le commencement du Sermon le montre clairement : » Je vous vois plus enim munimenta sunt Sacerdotis, Aliter nec debeo, nec possum resistere (2),

» troublés qu'à l'ordinaire , dit le Saint à son
 » Peuple , » & plus appliqués à me garder : je
 » m'en étonne , si ce n'est parce que vous avez
 » vû que des Tribuns m'ont ordonné de la part
 » de l'Empereur , d'aller où je voudrois , per-
 » mettant à ceux qui voudroient , de me suivre.
 » Avez-vous donc craint que je vous quittasse
 » pour me sauver ? Mais vous avez pû remar-
 » quer ma réponse , qu'il ne m'étoit pas possi-
 » ble d'abandonner volontairement mon Egli-
 » se , &c.

Mais qu'il s'agisse d'une Basilique ou du Siège même, qu'on voulût enlever à S. Ambroise, est-il vrai que, selon le texte cité, S. Ambroise voulût se borner à des prieres & à des remontrances, & ne crût point devoir résister jusqu'à attendre qu'on employât contre lui la force & la violence ? Le Pere de Lavalette a bien vu le contraire ; il a frauduleusement supprimé, tant dans le corps de son texte, qu'à la fin (car il le termine au milieu d'une phrase) les paroles qui expriment cette dernière disposition. Je vais rapporter ces paroles sous les mêmes chiffres que j'ai mis dans les endroits de ce texte, d'où ce Jésuite les a supprimées : les voici (1) ; parce que je crains plus le Seigneur » du monde, que l'Empereur de ce siècle. Si on me » tiroit de force hors de l'Eglise, on pourroit » en chasser mon corps, & non pas mon esprit (2) : mais je ne sçai ni fuir ni quitter l'E-

(1) *Quia plus Dominum mundi, quam sæculi hujus Imperatorem timerem. Sanè si me vis aliqua abduceret ab Ecclesiâ, carnem meam exturbari posse, non mentem.*

(2) *Fugere autem, & relinquere Ecclesiam non soleo, ne quis gravioris pœnæ metu fractum interpretetur. Scitis & vos ipsi, quod Imperatoribus solem deferre; suppliciiis me libenter offerre, nec metuere quæ parantur.*

» glise, de peur qu'on ne croye que je le fasse
 » par la crainte d'une peine plus rigoureuse.
 » Vous sçavez vous - même que j'ai de la dé-
 » férence pour les Empereurs, mais que je ne
 » leur cède point ; que je me présente volon-
 » tiers aux supplices, loin d'appréhender qu'on
 » ne m'en prépare.

Mais je serois obligé de transcrire tous les Sermons que S. Ambroise a prêchés, & toutes les Lettres qu'il a écrites pendant les persécutions de 385 & de 386, si je voulois rapporter tout ce qui démontre que ce Saint étoit dans des sentimens tout opposés à ceux que le Pere de Lavalette ose lui prêter, & qu'il étoit résolu de donner sa vie, plutôt que de livrer une seule Basilique aux Ariens.

Les sentimens de ce grand Evêque, quoiqu'en dise ce Jésuite, ont donc été la règle de notre conduite, & condamnent ouvertement la sienne. Le R. P. Faget n'eut pas beaucoup de peine à en convaincre M. de Longpré à qui ce Jésuite avoit fait illusion. Le Dimanche 14 Mars, ce Pere étoit si bien instruit de l'assaut que nous devions essuyer, qu'allant dire sa Messe à six heures du matin, il dit d'un air triomphant à plusieurs de ses Paroissiens, que ce jour même les Anglois s'assembleroient dans notre Eglise comme dans celle de S. Pierre. Dieu nous a préservés de ce malheur : au lieu de s'en rejouir, il est rongé d'envie & de dépit. Si sa Compagnie l'avoit rappelé en Europe, comme elle le devoit, après le scandale qu'il avoit donné à toute l'Europe par son commerce énorme, il ne l'auroit pas deshonorée par une lâcheté non moins criminelle, & par une injustice criante : car ce sont les Habitans qui ont fait bâtir & qui entretiennent l'église de Saint

Pierre ; elle feut appartient donc ; le Pere de Lavalette n'en est que simple Desservant : de quel droit l'a-t-il donc livrée de son chef, & sans consulter personne ? C'est disposer à son gré du bien d'autrui pour l'usage le plus illícite. Il croit se justifier en assurant qu'il a commencé par offrir aux Anglois une *grande Maison* pour leurs assemblées, avant que de leur livrer l'église Paroissiale. Mais quand cela seroit, c'est vouloir justifier un crime par un autre crime. Sous l'Impératrice Justine, Benevole, simple Cathecumène, aime mieux abdiquer sa Charge de Secretaire d'Etat, que de dresser un Edit tendant à autoriser les Assemblées des Ariens ; & un Religieux, un Prêtre, un Curé, se fait un mérite d'avoir offert un lieu pour les Assemblées d'autres Hérétiques : Mais Benevole avoit été instruit à l'école de S. Philastre : & le Pere de Lavalette l'a été à celle des Tambourin, des Escobard, des Bauni, des Casnedi, des Buzenbaum, &c.

Je reprends le fil de mon récit. Malgré les efforts du Pere de Lavalette pour irriter les Anglois contre nous, les propos & les bons procédés des dix Officiers qui mangeoient à notre table, nous firent bientôt appercevoir que la violence se borneroit à ce qui avoit été fait pour s'emparer de notre église, & que nous en serions quittes pour la Garnison. Elle étoit incommode, puisqu'elle nous avoit chassés presque tous de notre Maison, & que nous n'avions que la Bibliothèque pour nous rassembler : mais la privation de l'église, qui demeuroid toujours fermée, étoit encore plus pénible. La Chapelle des Dames Religieuses où nous étions obligés de faire le service de la Paroisse, est très-petite : le nombre de nos Pa-

roiffiens est grand : ou ils ne venoient pas tous à l'Office divin, ou ils y étoient extrêmement gênés. Après avoir laissé passer quelques jours pour donner aux esprits le tems de s'appaiser, le R. P. Faget hazarda d'écrire encore à M. Monckton, pour obtenir qu'il nous tirât de l'état violent où nous étions : voici sa Lettre.

» Monseigneur, oserai-je parler encore à
 » votre Excellence ? Le silence qu'Elle a gardé
 » à mes deux premières Lettres, ou qu'Elle n'a
 » rompu que pour nous marquer son courroux
 » par des châtimens, semble me l'interdire :
 » mais sa bonté connue me rassure. Eh ! pour-
 » quoi n'espérerions-nous pas que Dieu flé-
 » chira enfin le cœur de celui qu'il a établi sur
 » nous, & qu'il nous ordonne de respecter
 » comme son Ministre ? C'est pour la cause de
 » Dieu, que je prends la liberté de vous par-
 » ler, c'est pour sa Religion, pour son Culte,
 » pour ses Autels : c'est pour son Temple, &
 » l'on sçait que vous en respectez la sainteté.
 » Avec quelle joye ne vit-on pas éclater ce res-
 » pect, lorsque vous arrêtales ceux qui en al-
 » loient briser les portes, & y entrer comme
 » dans une Ville de Guerre ? C'est pour un
 » grand peuple, dont vous devez vous regar-
 » der aujourd'hui comme le Pere, & qui, par
 » mon canal, dépose dans votre sein ses allar-
 » mes, sa détresse, ses gémissemens. *Les pierres*
 » *du Sanctuaire sont dispersées dans toutes les*
 » *rues ; les Vieillards demeurent dans le silence,*
 » *les Vierges tiennent leurs têtes baissées vers la*
 » *terre ; les hommes sont dans l'abbattement, &*
 » *les femmes inconsolables.*

» A la veille d'une semaine que les Peres ap-
 » pellent la sainte ou la grande Semaine, dont

» tous les jours sont folemnels, où l'Eglise mul-
 » tiplie ses prieres publiques; où les Infidèles
 » sont admis au Sacrement de la foi; où les Le-
 » preux spirituels vont se montrer au Prêtre
 » pour être purifiés; où enfin toutes les affai-
 » res féculières cessent pour ne vaquer qu'à
 » celle de Dieu & du Salut; où la célébration
 » des mystères d'un Dieu souffrant, crucifié,
 » ressuscité, touche & attire les moins reli-
 » gieux & les plus indifférens: c'est à la veille
 » de ces saints jours, qu'une multitude de Chré-
 » tiens se voit avec douleur dans l'impuissance
 » de s'assembler avec son Pasteur, pour prendre
 » part à ces solemnités. Ils ne le peuvent que
 » dans le lieu ordinaire de leurs assemblées:
 » prosternés à vos pieds, ils vous supplient,
 » ils vous conjurent, *Monseigneur*, de le leur
 » rendre en les maintenant dans le droit ex-
 » clusif qu'ils ont d'en user. Vous leur avez pro-
 » mis par un acte signé de votre main, scellé
 » de votre autorité, de leur conserver ce
 » droit: pourroit-on l'enfreindre, sans ternir
 » votre gloire?

» Jusqu'à ce tems de grace que nous allons
 » célébrer, S. Ambroise, dans un cas tout
 » semblable au nôtre, gémissoit dans l'oppres-
 » sion, mais sans rien perdre de sa fermeté;
 » menacé de l'exil, & même de la mort, affié-
 » gé dans son Eglise avec son peuple, dont une
 » partie avoit payé des amendes considéra-
 » bles. Ce saint tems ramena le calme & la
 » paix, brisa le joug de l'oppression avec le
 » cœur de ceux qui l'avoient imposé. Ce saint
 » Evêque prêchant à son peuple, on vint an-
 » noncer que, par ordre de l'Empereur, les
 » Soldats qui assiégeoient l'Eglise, s'étoient re-

» tirés , & les amendes levées avoient été
 » rendues : à cette nouvelle , la joye du peu-
 » ple éclata par des applaudissemens & des ac-
 » tions de grâces ; les Soldats eux-mêmes s'em-
 » presserent d'apprendre ce changement , &
 » d'entrer dans l'Eglise pour baiser les Autels
 » en signe de paix. A quoi tient-il , *Monsei-*
 » *gneur* , que nous ne jouissions du même bien ;
 » & vous , de la même gloire ? Il ne faut qu'une
 » parole de votre bouche : daignez la pronon-
 » cer ; elle consacrerà votre nom dans cette
 » Isle , & le rendra plus recommandable que
 » toutes vos conquêtes. Elle verra le peuple
 » faire éclater sa joye , & les langues liées jus-
 » qu'ici se répandre en éloges & en témoigna-
 » ges de reconnoissance. A l'arrivée de celui
 » qui annoncera la paix , Jerusalem reprendra
 » ses habits de joye , ses enfans chanteront
 » leurs cantiques de réjouissance. Hâtez ce mo-
 » ment , *Monseigneur* , pour notre bonheur , &
 » j'ose dire , pour le vôtre. En favorisant
 » la cause de Dieu , & prenant les intérêts
 » du pauvre , vous vous ferez du bien à vous-
 » même , comme Josias : car *tout le bien ne*
 » *lui est arrivé que parce qu'il a connu le Sei-*
 » *gneur*.

» C'est dans ces vœux les plus sincères &
 » avec un profond respect , que j'ai l'honneur
 » d'être , &c. «

Cette Lettre fut remise à M. Monckton le 3
 Avril , c'est-à-dire le Samedi avant le Diman-
 che des Rameaux. Vous allez voir qu'elle pro-
 duisit ici les mêmes effets qui , sous Saint Am-
 broise , causerent une si grande joye à l'Eglise
 de Milan. Le même jour sur les neuf heures du
 soir , le Commandant de la Garnison qui étoit

dans notre Couvent, manda le R. P. Supérieur ; & avec les démonstrations de la satisfaction la plus vive, il lui dit qu'il avoit une agréable nouvelle à lui annoncer : que M. le General l'avoit chargé de nous assurer que nous pouvions r'ouvrir notre Eglise, y assembler le peuple, faire le service & exercer nos fonctions à l'ordinaire, sans craindre d'être troublés ; qu'il vouloit bien acquiescer à nos prières, & se défaire de ses prétentions ; qu'en un mot, il ne seroit plus question d'assemblées des Anglois dans notre église pour les exercices de leur Religion, & qu'il nous en donnoit sa parole. Il seroit difficile de vous exprimer tous les mouvemens dont nos cœurs furent agités à cette heureuse nouvelle. Le Pere Supérieur après avoir remercié le Commandant de la part qu'il paroissoit y prendre, le pria de vouloir bien être l'interprète de notre reconnoissance auprès de M. Monckton, en attendant qu'il voulût bien nous permettre d'aller nous-mêmes lui marquer tous les sentimens que sa générosité gravoit en nous pour toujours.

Le lendemain, Dimanche, à la première Messe, qui se dit encore dans la Chapelle des Religieuses, on ne manqua pas de faire part à nos Paroissiens d'un changement si merveilleux, & de les avertir qu'à neuf heures précises on se rassembleroit dans cette Chapelle, pour rapporter en procession le Saint Sacrement, les vases sacrés & les ornemens dans notre église. A cette annonce, on vit la joie se peindre sur tous les visages. La Messe finie, chacun se hâta d'aller la partager avec sa famille ; & à neuf heures précises, étant retournés chez les Religieuses, nous trouvâmes un concours de peu-

ple tel que nous n'en avons peut-être jamais vû de si nombreux. Après la bénédiction des Rameaux, on se mit en marche : que cette Procession fut différente de celle du 14 Mars ! A celle-ci on n'avoit vû que larmes & consternation, on n'avoit entendu que sanglots & gémissemens, chant lugubre & lamentable : à celle-là, on voyoit un air de triomphe, on chantoit des Cantiques de louanges & d'actions de grace à celui qui fait tout ce qu'il veut sur la Terre comme dans le Ciel. Pendant tout le Service, quoique long, nous vîmes dans les Assistans une dévotion & une ferveur, qui nous remplit de consolation. Les entretiens pendant cette journée, n'eurent d'autre objet que l'œuvre du Tout-puissant : on ne manqua pas de remarquer qu'elle étoit arrivée le jour consacré à la mémoire de l'entrée triomphante de J. C. dans Jérusalem & dans le Temple, & à la Fête de Saint Ambroise, dont nous avons tâché d'imiter de loin l'exemple & la fermeté.

Le jour étoit déjà bien avancé, sans que le P. Supérieur eût reçu la permission qu'il avoit fait demander à M. Monckton, d'aller à la tête de sa Communauté lui faire ses très-humbles remerciemens. Ne croyant pas qu'il fût convenable d'attendre au lendemain pour s'acquitter de ce devoir en la manière qu'il le pouvoit, il prit le parti de lui écrire. Je voudrois avoir le tems de vous copier encore cette Lettre : mais je risquerois de manquer l'occasion favorable qui se présente pour faire partir mon paquet.

Je finis donc en vous conjurant de vous unir à nous pour remercier le Seigneur des grandes graces qu'il nous a faites, & de ce

qu'il a bien voulu *préserver de toute profanation*
le Temple qu'il nous a inspiré de lui élever, *la*
Maison Sainte qu'il s'est choisie pour y habiter.

J'ai l'honneur d'être, avec un profond res-
pect, &c.